

## Les organisations non gouvernementales, la société civile, le bien-être des femmes et le développement en Océanie

Ruci Yauvoli<sup>1</sup>

### Introduction

Dans ce document, nous examinons les relations qu'entretiennent les organisations non gouvernementales de femmes, ainsi que leurs contributions à l'autonomisation des femmes, vue plus particulièrement sous un angle économique.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus perçues comme des vecteurs de développement. Dans le cadre de leurs activités axées sur le développement, les ONG sont souvent précurseurs dans des domaines comme l'aide humanitaire, le développement à long terme, l'élaboration de politiques et le plaidoyer politique. Dans la plupart des pays en développement, une partie de l'aide au développement passe par les ONG, leur conférant ainsi un rôle important en parallèle de l'action des pouvoirs publics. « En tant qu'acteurs du développement, les ONG sont devenues les principaux prestataires de services dans les pays où le gouvernement n'est pas à même de remplir le rôle qui doit être le sien » (Ulleberg 2009).

Même dans les pays développés, le travail des ONG est apprécié et reconnu. Désireux de cultiver son partenariat avec les ONG, le ministère japonais des Affaires étrangères a reconnu que les ONG sont toujours à l'écoute des besoins des communautés locales, notamment lors de catastrophes où les pouvoirs publics ne sont pas à même d'intervenir.

Cependant, Streeten (1997) indique que certaines ONG peuvent s'attribuer le mérite d'activités pour lesquelles elles n'ont pas vraiment donné satisfaction, alors que, d'un autre côté, elles sont dotées de vertus qu'elles mettent rarement en avant. Il ajoute que certaines ONG n'ont qu'un accès très limité aux populations les plus pauvres et qu'à plus d'un titre, elles dépendent fortement du soutien des pouvoirs publics. Toutefois, il admet que les ONG peuvent facilement s'adapter et qu'elles sont particulièrement à même de favoriser l'autonomie, même si la dimension participative fait généralement défaut.

En outre, il souligne les fonctions et avantages des ONG comme suit :

- elles sont particulièrement à l'écoute des populations pauvres et des communautés isolées et sont bien placées pour les mobiliser ;
- elles favorisent l'autonomisation des populations pauvres qui reprennent ainsi le contrôle de leur vie et elles travaillent avec les institutions locales et les renforcent ;

- elles mènent des projets à des coûts moindres et plus efficacement que les institutions publiques ;
- elles œuvrent au développement durable.

Ulleberg (2009) fait remarquer que les activités des ONG se diversifient de plus en plus et qu'à bon nombre d'égards, elles peuvent porter atteinte aux initiatives entreprises par les pouvoirs publics qui, eux, ne possèdent pas leurs capacités d'adaptation et d'innovation. Cependant, à partir du moment où les ONG renforcent leurs différentes activités et développent leurs techniques pour être en harmonie avec l'échelon gouvernemental, le pays tout entier peut s'attendre à profiter d'une pléthore d'avantages. Les ONG prennent de plus en plus les devants dans différents domaines de développement, notamment le bien-être des femmes et plus particulièrement leur autonomisation.

### Les ONG océaniques

Les ONG océaniques ont toujours défendu avec vigueur les droits des femmes, la démocratie, les droits de la personne, la paix et le développement, la liberté des médias, la bonne gouvernance et l'état de droit. Une aide a été accordée aux pays océaniques afin qu'ils puissent répondre à leurs obligations au titre des conventions internationales signées dans l'enceinte des Nations Unies.

Slatter (2006) affirme que les ONG de femmes, notamment fidjiennes et samoanes, ont joué un rôle crucial en rédigeant des rapports parallèles sur les résultats obtenus par leurs pays respectifs au regard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'ONG fidjienne, la Coalition sur les droits de la personne, a également rédigé un rapport parallèle sur les obligations qui incombent aux Fidji au titre de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale.

### Autonomisation des femmes en Océanie

Destinés au secteur privé, les Principes d'autonomisation des femmes proposent un ensemble d'orientations sur la manière de garantir davantage d'autonomie aux femmes sur le lieu de travail, sur le marché et au sein des collectivités. Ils ont été élaborés dans le cadre d'un partenariat entre l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Pacte mondial des Nations Unies et sont adaptés des Principes de Calvert pour les femmes.

<sup>1</sup> Centre du PNUD pour le Pacifique : Suva (Fidji). Courriel : ruci.yauvoli@gmail.com

L'élaboration des Principes d'autonomisation des femmes a débuté par une consultation pluripartite internationale au mois de mars 2009. Ils ont ensuite été présentés à l'occasion de la Journée internationale de la femme au mois de mars 2010. Les États et Territoires insulaires océaniques ont adopté ces principes lors de la neuvième Conférence régionale sur la condition féminine en 2005 (Fidji), et les ont inscrits dans une charte régionale visant à promouvoir une plus grande égalité entre hommes et femmes, ainsi que le progrès des femmes. Cette charte est passée en revue tous les trois ans pendant la Conférence régionale sur la condition féminine.

Dans la version révisée de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes (2005-2015)<sup>2</sup>, l'émancipation économique des femmes figure également parmi les domaines cruciaux à traiter. « Il s'agit d'accroître l'influence des femmes et leur participation aux décisions économiques qui touchent leur propre vie et la société. L'émancipation économique des femmes est possible si on leur garantit les mêmes droits sur les ressources économiques essentielles (accès et maîtrise), la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation des ressources économiques et une véritable égalité des chances économiques » (document d'information du Forum des Îles du Pacifique).

Le rapport de suivi régional océanique 2011 relatif aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indique que « dans la majorité des pays, les pouvoirs publics n'ont pas beaucoup œuvré à renforcer la participation économique des femmes alors que les organisations de la société civile et le secteur privé ont montré l'exemple »<sup>3</sup>.

Selon un document d'information du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique intitulé « l'autonomisation économique des femmes <sup>4</sup> », les femmes apportent une contribution essentielle aux ménages et à l'économie nationale, à travers leur participation à de multiples activités qui appuient et renforcent leurs moyens de subsistance (production vivrière, culture de rente, pêche, artisanat et petites entreprises). Alors qu'en Océanie le climat des affaires progresse, la question des droits à la propriété ainsi que l'accès aux services financiers, notamment à l'emprunt, demeurent difficiles pour les femmes.<sup>4</sup>

Selon un rapport de la Banque mondiale (2010), dans certains pays du Pacifique, 70 % des hommes salariés dépensent entre 50 et 80 % de leur quinzaine en alcool et *kava*. En revanche, le salaire des femmes est surtout utilisé pour acheter de la nourriture, payer les frais de scolarité et subvenir à d'autres besoins du ménage. Ces habitudes reflètent des comportements tenaces qui dictent les dépenses du ménage.

### ONG de femmes aux Fidji

L'appel lancé récemment par le ministre fidjien des Affaires sociales, de la Condition féminine et de la Lutte

contre la pauvreté aux ONG qui œuvrent dans l'intérêt des enfants et des femmes pour qu'elles renforcent leur rôle lors de la gestion d'une catastrophe ou du relèvement après catastrophe se prête à une double interprétation : on peut y voir un renforcement de leur relation de partenariat avec les pouvoirs publics ou l'allégation que les ONG ne font pas vraiment ce qu'elles sont censées faire.

Le Secrétaire permanent à l'information s'est également exprimé dans ce sens lorsqu'il a affirmé que les ONG de femmes se concentraient trop sur des questions d'ordre politique et ne travaillaient pas suffisamment sur la question des agressions sexuelles aux Fidji. Toutefois, cette déclaration a été fortement démentie par le Centre d'accueil des femmes en détresse des Fidji, l'ONG qui fournit un accompagnement psychologique ainsi qu'un soutien d'ordre juridique, médical et pratique aux femmes et enfants victimes de violence.

De tels exemples sèment le doute quant à l'impact des projets menés par les ONG et remettent en question l'efficacité de l'aide au développement qui passe par les ONG. L'augmentation du financement accordé par les bailleurs de fonds aux ONG de femmes aux Fidji s'accompagnera sans doute de nombreuses attentes de la population désireuse d'obtenir des services de meilleure qualité.

Il semble important d'évaluer, d'analyser et de critiquer les projets menés par les ONG de femmes afin de juger de leur impact ou influence sur la question de l'autonomisation des femmes aux Fidji. Une telle étude pourra également soulever des questions cruciales en matière d'autonomisation des femmes, d'efficacité des projets et de l'évolution des ONG de femmes en général.

De plus amples études permettront également d'agrandir le cadre réservé aux documents et aux politiques concernant les expériences des femmes dans le domaine du développement aux Fidji et de mettre au jour les barrières et les obstacles à l'intégration des femmes au commerce et au monde des entreprises. Les nouvelles informations et conclusions qui s'en dégageront seront utiles aux pouvoirs publics, aux planificateurs du développement, aux décideurs politiques, aux bailleurs, aux ONG et aux autres parties prenantes.

### Incidences de l'aide au développement

Les véritables impacts de l'aide au développement sur les bénéficiaires des programmes restent en grande partie méconnus dans de nombreux pays en développement. Dans le Pacifique, les ONG ont fait un long chemin, en dépit des défis rencontrés, notamment l'hostilité des pouvoirs publics, la remise en doute de leur légitimité, les limites de financement et la sur-dépendance à l'égard du soutien des bailleurs (Slatter 2006).

Cependant, dès lors que les ONG océaniques sont dotées de plus vastes ressources que par le passé et qu'elles assument des responsabilités sociales de plus grande

<sup>2</sup> <http://www.pacmas.org/wp-content/uploads/2013/08/Revised-Pacific-Platform.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2011\\_Pacific\\_Regional\\_MDGs\\_Tracking\\_Report\\_Final.pdf](http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2011_Pacific_Regional_MDGs_Tracking_Report_Final.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/FEMK.04.Rev%201%20-%20Economic%20Empowerment%20of%20Women.pdf>

ampleur, les parties prenantes, les pouvoirs publics, les bailleurs, les bénéficiaires de services, les employés et la société dans son ensemble attendent des résultats significatifs et de grande qualité de leur part.

### **Bibliographie**

- Slatter C. 2006. Treading water in rapids? Non-governmental organisations and resistance to neoliberalism in Pacific Island states. p. 23–42. In: S. Firth (ed.). *Globalisation and Governance in the Pacific Islands*. Canberra, Australia: Australian National University EPress. 427 p.
- Streeten P. 1997. Non-governmental organizations and development. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 554:193–210.
- Ulleberg I. 2009. *The role and impact of NGOs in capacity development. From replacing the state to reinvigorating education*. Paris, France: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). 51 p.